

Odd.Bot Contrat de Licence Utilisateur Final (CLUF)
V.23-4-2026

Le présent contrat de licence utilisateur final (le « **Contrat** ») est conclu entre Odd.Bot Innovation & Research B.V., (numéro de Chambre de Commerce : 89629019) (ci-après : « **Odd.Bot** ») ou l'une de ses sociétés affiliées et le Client qui a indiqué son acceptation des conditions du présent Contrat (« **Client** »). Le présent Contrat est conclu exclusivement entre Odd.Bot et le client. Apple Inc. n'est pas partie au présent Contrat et n'assume aucune responsabilité quant à l'application ou à son contenu. Odd.Bot est seul responsable de l'application et de son contenu.

L'application fournie par Odd.Bot se compose, d'une part, du logiciel faisant partie de l'application mise à la disposition du Client par Odd.Bot, et, d'autre part, du logiciel contenu dans le produit vendu par Odd.Bot au Client et tout logiciel fonctionnant dans le cloud, composé du robot et de ses accessoires (ci-après : « **Application** »). Le présent Contrat s'applique au Logiciel mis à la disposition du Client par Odd.Bot tel que défini à l'article 2.1(c) du Contrat.

Avant de télécharger le Logiciel via l'installation de l'application, le Client sera invité à accepter les présentes conditions en cliquant sur le bouton « Accepter ». En cliquant sur le bouton « Accepter », le Client indique qu'il a lu et compris le présent Contrat et qu'il en accepte les conditions.

Si le Client n'accepte pas ces conditions, les produits fournis par Odd.Bot pourraient ne pas fonctionner correctement.

Pour toute question, réclamation ou demande concernant le Logiciel, le Client peut contacter : Odd.Bot Innovation and Research B.V. Numéro de Chambre de Commerce : 89629019 Adresse : Galileistraat 15, 3029 AL ROTTERDAM Téléphone : 0031 85 0605268 E-mail : info@odd.bot

1. REDEVANCES, LIVRAISON ET INSTALLATION DU LOGICIEL

- 1.1 Redevances.** Le Client paiera les prix et tarifs convenus entre les parties pour le Logiciel fourni dans le cadre du présent Contrat. Les redevances pour les services de maintenance seront précisées dans l'offre d'Odd.Bot pour ces services.
- 1.2 Livraison et installation du logiciel.** La livraison du Logiciel aura lieu lorsqu'Odd.Bot mettra le Logiciel à la disposition du Client par téléchargement électronique depuis un site web ou une plateforme spécifié(e) par Odd.Bot. Le logiciel est préinstallé sur les produits Odd.Bot et l'installation commenceront après le téléchargement du logiciel et après l'activation du produit livré par Odd.Bot.
- 1.3 Conditions de facturation et de paiement.** Le logiciel fourni par Odd.Bot est mis à disposition gratuitement pendant la première année suivant l'achat du produit Odd.Bot jusqu'au 31 décembre inclus de l'année d'achat. Après l'expiration de la période susmentionnée, le Client devra payer la redevance communiquée par Odd.Bot au client pour la période d'un an suivant l'année d'achat.

2. CONDITIONS DE LICENCE LOGICIELLE

- 2.1 Définitions.** Les termes suivants ont les significations énoncées ci-dessous :
- (a) « Documentation » désigne les documents imprimés ou électroniques explicatifs fournis par Odd.bot relatifs à un produit particulier, comprenant notamment, sans s'y limiter, les spécifications de licence, les conditions générales, les instructions d'utilisation du Logiciel et les spécifications techniques.
 - (b) « Services Professionnels » désigne les services de conseil professionnel fournis par ou au nom d'Odd.Bot en rapport avec le Logiciel dans le cadre des conditions du présent Contrat.
 - (c) « Logiciel » désigne l'ensemble des logiciels concédés sous licence ou distribués par Odd.Bot au Client dans le cadre du présent Contrat, incluant l'Application et la Documentation y afférente.
- 2.2 Octroi de licence et conditions.**
- (a) Octroi de licence. Odd.Bot accorde au Client une licence non exclusive, non transférable et limitée pour installer et fournir un accès et une utilisation aux utilisateurs autorisés de la forme exécutable du Logiciel. La propriété du Logiciel et l'ensemble des droits applicables en matière de brevets, droits d'auteur, secrets commerciaux et autres droits de propriété intellectuelle inhérents au Logiciel resteront chez Odd.Bot ou chez des tiers auprès desquels Odd.Bot a obtenu le droit de concéder le Logiciel sous licence. Odd.Bot se réserve tous les droits sur le Logiciel qui ne lui sont pas expressément accordés aux présentes. Odd.Bot propose différentes formes de licences, notamment des licences à durée déterminée et à durée indéterminée. Dans la mesure où le Logiciel est mis à disposition via l'App Store d'Apple, la licence est limitée à l'utilisation du

Logiciel sur des appareils Apple possédés ou contrôlés par le Client, conformément aux règles d'utilisation des [Conditions Générales d'Apple Media Services](#). L'Application peut également être utilisée par des comptes liés au Client via le Partage familial ou des achats en volume, dans la mesure permise par les conditions Apple applicables.

- (b) Utilisation d'un logiciel non autorisé. Le Client déclare et garantit qu'il n'utilisera que le Logiciel Odd.Bot dûment concédé sous licence par Odd.Bot. Tout Logiciel Odd.Bot qui n'a pas été dûment acheté auprès d'Odd.Bot constitue un Logiciel non autorisé aux fins du présent Contrat. Si le Client télécharge, installe et/ou utilise un Logiciel non autorisé, Odd.Bot aura le droit de résilier le présent Contrat conformément aux conditions de l'article 4.3 du présent Contrat. En outre, aucun remboursement ni crédit ne sera dû au Client à la suite de la résiliation du Contrat, ou de la résiliation de toute licence logicielle, de services de maintenance ou de Services Professionnels ou d'autres produits ou services couverts par le présent Contrat. Toutes les sommes dues par le Client à Odd.Bot pour les services rendus jusqu'à la date effective de résiliation des services restent dus et exigibles conformément aux conditions du présent Contrat.
- (c) Logiciel tiers ou logiciel « open source ». Le Logiciel peut inclure ou nécessiter l'utilisation d'une technologie tierce fournie avec le Logiciel, notamment un logiciel « open source ». La technologie tierce est concédée au Client sous licence soit dans le cadre des conditions du présent Contrat, soit dans le cadre de conditions de licence séparées qui seront spécifiées dans la Documentation pertinente, les fichiers « lisez-moi », les fichiers de notification ou d'autres documents ou fichiers similaires (« Technologie sous licence tierce »). Les droits du Client d'utiliser la Technologie sous licence tierce sont soumis à ces conditions de licence séparées et ne sont en aucune façon limités par le présent Contrat ; dans la mesure où une disposition du présent Contrat serait en contradiction avec tout droit impératif applicable octroyé au titre d'une licence tierce, cette disposition ne s'appliquera pas. Si une licence tierce applicable exige qu'Odd.Bot fournisse le code source inclus dans la technologie soumise à une licence tierce, Odd.Bot le fournira, sur demande écrite, le cas échéant, contre paiement des frais d'expédition et d'administration. Pour éviter tout doute, la technologie tierce qui n'est pas une Technologie sous licence tierce est réputée faire partie du Logiciel et est concédée au Client sous licence dans les conditions du présent Contrat.
- (d) Utilisateurs autorisés. La licence sur le Logiciel est limitée au nombre d'utilisateurs attribué au Client dans le cadre de la forme de licence choisie. Ces utilisateurs sont alors des utilisateurs autorisés. Les utilisateurs autorisés ne peuvent pas mettre leurs identifiants de connexion à la disposition de tiers, ni partager leurs identifiants de connexion avec des tiers ou permettre à des tiers de les utiliser.
- (e) Utilisation équitable. Odd.Bot peut refuser au Client et aux Utilisateurs autorisés l'accès au Logiciel et au robot si Odd.Bot a des raisons de croire que le Client tente ou a tenté, en tout ou en partie, de mettre le Logiciel et les identifiants de connexion à la disposition de tiers ou de les partager avec des tiers. L'un des indicateurs qu'une utilisation équitable n'est pas respectée comprend, entre autres, mais sans s'y limiter, des modifications régulières des paramètres du Logiciel et/ou du robot.

2.3 Responsabilités du Client et activités interdites.

- (a) Revente du Logiciel. Le Client ne procédera pas, sans l'accord préalable écrit d'Odd.Bot – à tout transfert de propriété (par vente, échange, donation, opération de droit ou autrement) du Logiciel, ni ne mettra le Logiciel à la disposition de tiers.
- (b) Transfert. Sauf indication expresse contraire dans le présent Contrat, le Client ne peut pas distribuer, louer, prêter, donner en crédit-bail, vendre, sous-licencier ou transférer de toute autre manière le Logiciel et le robot, ou toute partie de ceux-ci, ainsi que les droits accordés dans le présent Contrat, à toute autre personne sans l'accord préalable écrit d'Odd.Bot.
- (c) Rétro-ingénierie ou modification du Logiciel. Le Client ne peut pas soumettre le Logiciel, y compris ses composants, à une rétro-ingénierie, le décompiler, le traduire, le désassembler, ni tenter de toute autre manière d'en dériver le code source, ni modifier ou remplacer le Logiciel en tout ou en partie.
- (d) Coûts et conditions du trafic de données. Lors de l'utilisation du Logiciel, le Client doit se conformer aux conditions applicables des tiers, notamment les conditions de son opérateur de réseau mobile ou de son fournisseur d'accès à Internet. Si l'utilisation de l'Application nécessite un trafic de données, les coûts et conditions du fournisseur de services mobiles ou Internet du Client s'appliqueront.
- (e) Apple Inc. bénéficiaire tiers. Le Client reconnaît et accepte qu'Apple Inc. et ses filiales sont des bénéficiaires tiers du présent Contrat, et qu'Apple Inc., après l'acceptation des conditions du présent Contrat par le Client, a le droit (et est réputée avoir accepté ce droit) de faire respecter le présent Contrat à l'égard du Client en tant que bénéficiaire tiers.

2.4 Garanties et avertissements.

- (a) Odd.Bot garantit qu'elle dispose de tous les droits et licences nécessaires pour accorder au Client les droits stipulés dans le présent Contrat.
- (b) Odd.Bot garantit que, à compter de la date à laquelle le Logiciel est mis à la disposition du Client par téléchargement électronique et pour une période de 90 jours après (la « Période de garantie »), le Logiciel disposera des fonctionnalités et spécifications décrites dans la Documentation et que tout support sur lequel le

Logiciel est livré sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication. La responsabilité totale d'Odd.Bot et le recours exclusif du Client pendant la Période de garantie seront déterminés par Odd.Bot à sa seule discrétion : Odd.Bot tentera de corriger les erreurs ou de fournir une solution de contournement, ou de remplacer le support défectueux sur lequel le Logiciel est installé.

- (c) Le Client est responsable de la prévention des problèmes de sécurité liés à ses propres systèmes et données, y compris au Logiciel hébergé sur les systèmes du Client. La responsabilité du Client comprend, sans s'y limiter, les intrusions non autorisées dans le Logiciel, telles que les cyberattaques, les ransomwares, les logiciels malveillants, les virus, les logiciels espions ou les chevaux de Troie, et Odd.Bot n'est pas responsable des éventuels dommages résultant de l'incapacité du Client à sécuriser correctement ses systèmes et données.
- (d) Odd.Bot ne garantit pas que le Logiciel fonctionnera sans interruption ni erreur. Toute information fournie par Odd.Bot concernant les fonctionnalités constitue une information technique et une garantie expresse.
- (e) Si le Logiciel n'est pas conforme à une garantie applicable, le Client peut en informer Apple Inc. Apple Inc. remboursera alors au Client le prix d'achat du Logiciel dans la mesure où le Client a payé un prix d'achat à Apple Inc. Dans la limite maximale permise par le droit applicable, Apple Inc. n'aura aucune autre obligation de garantie concernant le Logiciel. Toutes les autres réclamations, pertes, responsabilités, dommages, coûts ou dépenses attribuables au non-respect d'une garantie sont, dans les rapports entre Apple Inc. et Odd.Bot, uniquement de la responsabilité d'Odd.Bot.

3. CONDITIONS DE MAINTENANCE DU LOGICIEL

3.1 Maintenance du logiciel.

- (a) Services de maintenance. Les services de maintenance du Logiciel comprennent : (a) la fourniture de mises à jour du Logiciel, (b) la fourniture de corrections de bogues pour le Logiciel et (c) la fourniture d'une assistance téléphonique relative au Logiciel. Les services de maintenance du Logiciel seront fournis conformément aux conditions du présent article 3 aux Clients qui ont acheté ces services d'assistance dans le cadre du présent Contrat pour le Logiciel applicable. Les services de maintenance du Logiciel sont disponibles, et resteront disponibles, dans le cadre du présent Contrat uniquement dans la mesure où ces services sont mis à disposition par Odd.Bot en combinaison avec une utilisation autorisée du matériel, ou de toute partie du matériel. Odd.Bot est seul responsable de la fourniture des services de maintenance et d'assistance concernant le Logiciel, tels qu'énoncés dans le présent Contrat ou autrement requis par le droit applicable. Le Client reconnaît qu'Apple Inc. n'a aucune obligation de fournir des services de maintenance ou d'assistance concernant le Logiciel.
- (b) Services de maintenance optionnels. Sur demande, des niveaux d'assistance améliorés et des services optionnels sont disponibles. Les niveaux d'assistance améliorés et les services optionnels tels que l'assistance à distance (connexion à distance sur demande), le service de diagnostic basé sur les employés (surveillance à distance), le service correctif sur site, l'assistance pour les versions antérieures et les heures d'assistance supplémentaires sont disponibles dans les conditions et aux tarifs communiqués par Odd.Bot au client sur demande.

3.2 Nouvelles versions du logiciel. Les nouvelles versions du logiciel publiées par Odd.Bot peuvent contenir des corrections de bogues et/ou de nouvelles fonctionnalités améliorées. Le Client a le droit de recevoir les nouvelles versions du Logiciel publiées aux Clients d'Odd.Bot, en général, pendant une période au cours de laquelle le Client a acheté des services de maintenance pour le Logiciel applicable dans le cadre du présent Contrat.

3.3 Corrections de bogues. Un bogue survient lorsque le Logiciel n'est pas substantiellement conforme à la Documentation (« Bogue »). Le Client peut signaler un Bogue présumé à Odd.Bot et fournit, à la demande d'Odd.Bot, une description détaillée par écrit et une documentation du bogue présumé. Odd.Bot examinera les faits et circonstances y afférents et le Client coopérera avec l'enquête d'Odd.Bot. Si Odd.Bot détermine que le logiciel contient un bogue, Odd.Bot fera tous les efforts commercialement raisonnables pour corriger le Bogue. La correction d'un Bogue peut consister en un correctif séparé, une solution de contournement, ou peut être intégrée dans la prochaine version disponible du Logiciel, selon la discrétion d'Odd.Bot. Certains produits Odd.Bot peuvent nécessiter l'accès aux installations du Client pour fournir les services de maintenance. Si Odd.Bot le demande raisonnablement, le Client autorisera Odd.Bot à réaliser les services de maintenance dans les installations du Client et fournira un accès raisonnable aux installations, aux bureaux et à l'équipement de bureau à cette fin.

3.4 Limitation des recours. La seule et exclusive responsabilité d'Odd.Bot et le seul et exclusif recours du Client dans le cas où le Logiciel ne peut pas être corrigé lorsqu'il n'est pas substantiellement conforme à la Documentation (un « Bogue ») seront que le Client a le droit d'annuler le service de maintenance pour le Logiciel sur lequel le Bogue a un effet direct. Odd.Bot remboursera alors, dans les 30 jours, la partie inutilisée

des redevances déjà payées pour le reste de la période de maintenance en cours du Logiciel applicable.

4. CONDITIONS GÉNÉRALES

4.1 Limitation de responsabilité. La responsabilité totale d'Odd.Bot pour toutes les réclamations ou dommages découlant du présent Contrat ou s'y rapportant, quelle que soit la forme de l'action, qu'il s'agisse d'un contrat, d'un délit civil ou autre, sera limitée au montant total payé à Odd.Bot dans le cadre du Contrat pour le Logiciel ou le service spécifique qui a causé les dommages ou qui fait l'objet d'une réclamation, et ne dépassera pas ce montant. Cette limitation ne s'applique pas aux réclamations pour violation des droits de brevet, des droits d'auteur et des secrets commerciaux, qui sont traitées conformément à l'article 4.3 du présent Contrat. En aucun cas, la responsabilité d'Odd.Bot ne pourra être engagée pour toute perte de données, de revenus, de bénéfices ou d'économies, ni pour des dommages indirects, accessoires et consécutifs de toute partie, y compris les tiers, même si Odd.Bot a été avisée à l'avance de la possibilité de tels dommages, et tous ces dommages sont expressément exclus. Aucune partie ne peut introduire une réclamation au titre du présent Contrat si l'événement en cause a été ou aurait dû être identifié par cette partie il y a plus de **60 jours**. Odd.Bot, et non Apple Inc., est, dans les rapports entre Odd.Bot et Apple Inc., responsable du traitement des réclamations du Client ou de tiers concernant le Logiciel ou l'utilisation qui en est faite par le Client, notamment mais sans s'y limiter : (i) les réclamations en responsabilité du fait des produits ; (ii) les réclamations selon lesquelles le Logiciel n'est pas conforme aux exigences légales ou réglementaires applicables ; et (iii) toutes réclamations découlant de la protection des consommateurs, de la législation sur la protection des données ou d'une législation similaire. Le Client est conscient qu'Odd.Bot met le logiciel à la disposition de clients professionnels et non de consommateurs. La mise à disposition du Logiciel à des personnes physiques liées au Client ne saurait être interprétée comme signifiant qu'Odd.Bot contracte avec un consommateur. Dans la mesure où il devrait à tout moment être considéré qu'Odd.Bot contracte avec un consommateur, le présent Contrat ne limitera pas la responsabilité d'Odd.Bot envers le Client au-delà de ce qui est autorisé par le droit de la consommation applicable.

4.2 Conditions générales. Les conditions générales d'Odd.Bot s'appliquent au présent Contrat dans la mesure où le Contrat n'y déroge pas. Un exemplaire des conditions générales peut être trouvé [ici](#) en annexe au présent Contrat.

4.3 Indemnisation pour violation des droits de propriété intellectuelle.

- (a) **Indemnisation en cas de réclamation pour contrefaçon.** Odd.Bot indemnifiera et défendra chaque réclamation introduite contre le Client, à ses propres frais, dans la mesure où elle est basée sur une réclamation selon laquelle tout Logiciel livré dans les présentes enfreint un brevet, un droit d'auteur, un secret commercial ou un autre droit de propriété intellectuelle, et paiera tous les frais et dommages-intérêts finalement accordés contre le Client par un tribunal compétent, sous réserve qu'Odd.Bot soit promptement notifiée par écrit d'une telle réclamation et reçoive les informations, une assistance raisonnable et l'autorité exclusive pour défendre ou régler la réclamation.
- (b) **Exclusions.** Nonobstant toute disposition contraire du présent Contrat, Odd.Bot n'aura aucune responsabilité ni obligation envers le Client au titre du présent article 4.3 ou de toute autre condition du présent Contrat, dans la mesure où une réclamation pour contrefaçon est basée en tout ou en partie sur ou résulte de : (i) l'utilisation par le Client d'une version non courante du Logiciel, dans la mesure où la responsabilité du Client pour la contrefaçon aurait pu être évitée par l'utilisation d'une version plus récente du Logiciel ; (ii) la combinaison, le fonctionnement ou l'utilisation du Logiciel avec tout logiciel, matériel, matériaux ou produits de tiers dans la mesure où la responsabilité du Client pour une telle contrefaçon aurait pu être évitée en l'absence d'une telle combinaison, d'un tel fonctionnement ou d'une telle utilisation ; (iii) une modification, une adaptation ou une réparation du Logiciel non effectuée par Odd.Bot ; (iv) le manquement du Client à utiliser une correction ou un correctif pour un défaut fourni par Odd.Bot aux Clients ; (v) le respect des conceptions, plans ou spécifications fournis par le Client à Odd.Bot ; ou (vi) tout refus du Client d'installer et d'utiliser une version non contrefaçante du Logiciel offerte gratuitement par Odd.Bot au Client, dans la mesure où cette version non contrefaçante réalise sensiblement les mêmes fonctions.
- (c) **Recours unique et exclusif.** Le présent article 4.3 représente la seule et exclusive responsabilité d'Odd.Bot envers le Client pour violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers dans le cadre du présent Contrat.

4.4 Résiliation. Le Client peut résilier le présent Contrat à tout moment en détruisant toutes les copies du Logiciel et de la Documentation des systèmes informatiques du Client et en notifiant Odd.Bot par écrit de cette destruction. Odd.Bot aura le droit de résilier immédiatement le présent Contrat et/ou toute licence accordée aux présentes par notification au Client, si le Client : (a) enfreint les restrictions de licence du présent Contrat, (b) viole les restrictions de confidentialité contenues dans le présent Contrat, (c) omet d'effectuer un paiement

dans les délais, y compris les éventuels frais de retard de paiement qui ont pu survenir après qu'un tel paiement ait été effectué en retard, ou (d) dépose le bilan, est soumis à une procédure de faillite non rejetée dans les soixante (60) jours suivant un tel dépôt, procède à une cession au profit des créanciers, si un syndic, administrateur, gardien ou agent similaire est nommé ou prend possession des actifs du Client, ou si le Client cesse d'exercer ses activités dans le cours normal des affaires. De plus, Odd.Bot aura le droit de résilier le présent Contrat et/ou toute licence accordée aux présentes si le Client enfreint toute autre obligation ou disposition du présent Contrat qui reste non résolue pendant une période de trente (30) jours après réception de la notification d'Odd.Bot à ce sujet.

4.5 Effets de la résiliation. À la résiliation du présent Contrat, les licences accordées aux présentes et toutes les autres dispositions du présent Contrat (sauf celles identifiées dans le présent article) prendront fin et le Client cessera immédiatement d'utiliser le Logiciel, la Documentation et les autres informations confidentielles d'Odd.Bot supprimera définitivement toutes les copies électroniques de ceux-ci des systèmes du Client. Sauf indication spécifique dans le présent Contrat, aucun frais de licence ni de maintenance ne seront remboursés. La résiliation ou l'expiration du présent Contrat ou de toute licence accordée aux présentes ne limitera pas l'une ou l'autre des parties dans la poursuite de tout autre recours disponible, y compris les mesures provisoires, ni une telle résiliation ne relèvera le Client de son obligation de payer tous les coûts engagés ou autrement dus par le Client. Toutes les dispositions du Contrat qui, de par leurs termes exprès, s'étendent au-delà de la résiliation ou de l'expiration du Contrat, ou qui de par leur nature, sont ainsi prorogées, survivront à la résiliation ou à l'expiration du présent Contrat et resteront pleinement en vigueur par la suite.

4.6 Conformité aux règlements d'exportation. L'obligation d'Odd.Bot d'exécuter le présent Contrat est soumise à la condition que cela ne soit pas entravé par les lois ou règlements nationaux ou internationaux relatifs au commerce ou aux douanes, y compris les embargos ou autres sanctions. Le Client accepte de se conformer à tous les règlements nationaux et internationaux applicables en matière de contrôle des exportations et des réexportations, notamment, mais sans s'y limiter, ceux de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et les règlements de tout autre pays ou juridiction pouvant être applicables (les « Lois sur les exportations »). En particulier, mais sans limiter ce qui précède, le Client doit s'assurer que le Logiciel et tous ses dérivés ne sont pas : (i) téléchargés, exportés, réexportés (y compris toute « exportation réputée »), ou transférés, directement ou indirectement, en violation de toute sanction économique applicable ou des Lois sur les exportations, ou (ii) utilisés à toute fin interdite par les Lois sur les exportations, (iii) fournis à des personnes/entités qui ne sont pas autrement éligibles à acquérir, concessionner ou utiliser le Logiciel. Odd.Bot se réserve le droit d'effectuer les contrôles nécessaires au titre des Lois sur les exportations et, sur demande, le Client fournira promptement à Odd.Bot les informations nécessaires pour satisfaire à ses obligations légales. Le Client indemniserà Odd.Bot de et contre les réclamations, procédures, actions, amendes, pertes, coûts et dommages découlant de ou liés au non-respect des Lois sur les exportations par le Client, et le Client compensera Odd.Bot pour toutes les pertes et dépenses en résultant. Le Client déclare et garantit que : (i) il n'est pas situé dans un pays soumis à un embargo du gouvernement américain, ou désigné par le gouvernement américain comme un pays soutenant le terrorisme ; et (ii) il ne figure pas sur une liste de parties interdites ou restreintes du gouvernement américain. Le présent article survivra à l'expiration ou à la résiliation du présent Contrat pour quelque raison que ce soit.

4.7 Confidentialité et protection des données.

- (a) Informations confidentielles d'Odd.Bot. Pendant la durée du présent Contrat et après, le Client : (i) traitera toutes les Informations confidentielles d'Odd.Bot comme confidentielles ; (ii) n'utilisera pas ces Informations confidentielles d'Odd.Bot sauf comme expressément énoncé dans les présentes ; (iii) mettra en œuvre des procédures raisonnables pour empêcher toute utilisation, divulgation, reproduction, détournement ou suppression non autorisés des Informations confidentielles d'Odd.Bot ; et (iv) ne divulguera pas les Informations confidentielles d'Odd.Bot à des tiers. De plus, le Client ne copiera pas les Informations confidentielles d'Odd.Bot sans l'accord préalable écrit d'Odd.Bot. Aux fins du présent Contrat, les « Informations confidentielles d'Odd.Bot » désignent toutes les informations et tous les matériaux divulgués par Odd.Bot au Client, notamment, mais sans s'y limiter, les informations concernant les stratégies et pratiques commerciales d'Odd.Bot, les méthodologies, les secrets commerciaux, le savoir-faire, les tarifs, la technologie, les logiciels, le Logiciel et la Documentation, les plans de produits, les services, les listes de Clients et les informations sur les employés, Clients, fournisseurs, consultants et filiales d'Odd.Bot. Si le Client effectue des comparaisons ou d'autres tests concernant le Logiciel, y compris tout contenu ou fonctionnalité de nos concessionnaires tiers, ou matériel, les résultats constitueront des Informations confidentielles d'Odd.Bot et ne pourront pas être publiés ou autrement divulgués à des tiers.
- (b) Informations confidentielles du Client. Aux fins du présent Contrat, les « Informations confidentielles du Client » désignent toutes les informations partagées par le Client avec Odd.Bot dans le cadre du présent Contrat concernant les activités du Client qui n'ont pas été rendues publiques, sous réserve que ces informations soient marquées ou autrement identifiées comme confidentielles au moment de la divulgation ou

consistent en des informations qui, de par leur contexte, sont suffisantes pour qu'Odd.Bot soit informée de leur caractère confidentiel. Odd.Bot empêchera la divulgation et protégera la confidentialité des Informations confidentielles du Client en utilisant les mêmes moyens qu'Odd.Bot utilise pour protéger ses propres Informations confidentielles, mais en tout état de cause pas moins que des moyens raisonnables. Les Informations confidentielles du Client ne seront pas divulguées par Odd.Bot à des tiers, autres que ses employés, ses sociétés affiliées, ses consultants, représentants, sous-traitants, autorités judiciaires et gouvernementales sans l'accord préalable écrit du Client.

- (c) Exclusions. Les Informations confidentielles d'Odd.Bot et les Informations confidentielles du Client sont collectivement dénommées dans les présentes les « Informations confidentielles ». L'obligation de confidentialité du présent article 4.7 ne s'appliquera pas aux Informations confidentielles qui (i) sont ou deviennent généralement disponibles au public autrement qu'à la suite d'une divulgation par la partie recevant les Informations confidentielles (« Récipiendaire ») en violation du présent Contrat ; (ii) deviennent disponibles pour le Récipiendaire à partir d'une source autre que la partie divulguant les Informations confidentielles (« Divulguant »), sous réserve que le Récipiendaire n'ait pas de raison de croire que cette source est elle-même liée par une obligation de confidentialité ou un accord de non-divulgation avec le Divulguant, ou est autrement empêchée de divulguer les Informations confidentielles par une obligation légale, contractuelle ou fiduciaire ; (iii) étaient en la possession du Récipiendaire avant réception du Divulguant, sans obligation de confidentialité correspondante ; (iv) ont été développées indépendamment par le Récipiendaire sans utilisation des Informations confidentielles du Divulguant ni référence à celles-ci ; ou (v) doivent être divulguées par le Récipiendaire sur ordre d'une autorité gouvernementale ou en vertu d'une loi, tant que le Récipiendaire notifie promptement par écrit le Divulguant de la divulgation requise, dans la mesure où cette notification est légalement autorisée, et se coordonne avec le Divulguant pour tenter de limiter la nature et l'étendue de cette divulgation requise.
- (d) Protection des données. Le Client garantit qu'il se conforme à toutes les lois applicables en matière de protection des données, y compris le RGPD, et qu'il a obtenu tous les consentements nécessaires, tels qu'exigés par le droit applicable concernant le transfert de données personnelles des Clients ou leur mise à la disposition d'Odd.Bot pour traitement dans le cadre des services de maintenance du Logiciel aux termes du présent Contrat, et indemniserà Odd.Bot de tous les coûts, réclamations, obligations et exigences engendrés par Odd.Bot en rapport avec une violation de cette garantie.
- (e) Survie des obligations de confidentialité. Le présent article 4.7 survivra à l'expiration ou à la résiliation du présent Contrat pour quelque raison que ce soit.

4.8 Divers.

- (a) Cession. Le présent Contrat s'étendra à et sera contraignant pour les successeurs, représentants légaux et ayants droit autorisés des parties. Cependant, le présent Contrat et les licences accordées aux présentes ne peuvent pas être cédés, sous-licenciés ou autrement transférés (par effet de la loi ou autrement) par le Client, sans l'accord préalable écrit d'Odd.Bot.
- (b) Renonciation. Le fait pour l'une des parties de ne pas appliquer une disposition du présent Contrat à un moment quelconque ne saurait en aucun cas être interprété comme une renonciation à une telle disposition, ni ne porter atteinte de quelque manière que ce soit à la validité du Contrat ou de toute partie de celui-ci, ni au droit de l'autre partie d'appliquer par la suite chacune des dispositions.
- (c) Force majeure. Aucune des parties ne sera responsable de toute défaillance ou tout retard dans l'exécution du présent Contrat pour toute cause échappant à son contrôle raisonnable, notamment les actes de guerre, la force majeure, les tremblements de terre, les inondations, les embargos, les émeutes, le sabotage, le manque ou le conflit de main-d'œuvre, les actions gouvernementales ou la défaillance d'Internet (non imputable aux actes ou omissions des parties), sous réserve que la partie retardée : (i) notifie promptement l'autre partie de la cause, et (ii) fasse des efforts commercialement raisonnables pour corriger promptement cette défaillance ou ce retard dans l'exécution.
- (d) Validité et exécutabilité. Si une disposition du présent Contrat est jugée invalide, illégale ou inapplicable, la validité, la légalité et l'exécutabilité des autres dispositions ne seront en aucune façon affectées ou diminuées, et cette disposition sera réputée modifiée pour refléter le mieux possible les intentions initiales des parties conformément au droit applicable.
- (e) Communication. Sauf dans la mesure requise par le droit applicable, aucune des parties ne divulguera les conditions du présent Contrat en rapport avec l'objet de celui-ci sans l'accord préalable écrit de l'autre partie, qui ne sera pas refusé de manière déraisonnable. Nonobstant ce qui précède, Odd.Bot sera autorisée à mentionner le nom du Client sur le site web d'Odd.Bot en tant que Client d'Odd.Bot, dans les présentations de l'entreprise et dans d'autres matériels de marketing d'Odd.Bot, et chaque partie aura le droit limité de divulguer les conditions du présent Contrat à ses conseillers financiers, fiscaux et juridiques, soumis à des obligations de confidentialité appropriées.
- (f) Loi applicable. Le présent Contrat est régi par le droit néerlandais et interprété conformément à celui-ci. La

Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, dont l'application est expressément exclue, ne s'applique pas aux transactions relevant du présent Contrat.

- (g) Accord intégral. Le présent Contrat constitue la déclaration intégrale et complète de l'accord entre les parties concernant son objet et remplace tous les accords, arrangements ou communications antérieurs ou simultanés, écrits ou oraux, concernant cet objet.
